

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE de ROCHESERVIÈRE

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

LE CONSEIL MUNICIPAL SE RÉUNIRA A LA MAIRIE,

LE JEUDI 10 SEPTEMBRE 2026

à 20 h 30 à la Mairie

ORDRE du JOUR

INTERCOMMUNALITÉ

1. Groupement de commandes relatif aux prestations de contrôle, entretien, maintenance et exploitation des installations techniques et de sécurité dans les bâtiments, espaces publics et aires de jeux
2. Groupement de commandes relatif à la prestation de nettoyage des vitreries des bâtiments
3. Groupement de commandes relatif à la poursuite du déploiement de la vidéoprotection urbaine et les prestations de maintenance associées

AFFAIRES GÉNÉRALES

4. Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal
5. Création du comité consultatif « restaurant scolaire »
6. Approbation de l'avenant à la convention constitutive du GIP Géo Vendée

FINANCES

7. Budget « opérations immobilières et commerciales » : Décision modificative n°2

AFFAIRES SCOLAIRES

8. Groupe scolaire GASTON CHAISSAC : fixation du coût de l'élève pour l'année scolaire 2025/2026
9. Ecole privée LA SOURCE : fixation de la participation communale dans le cadre du contrat d'association pour l'année scolaire 2025/2026

VOIRIE - RÉSEAUX

10. Présentation et validation de l'avant-projet définitif du programme d'aménagement cyclable de la rue des Alouettes

INFORMATIONS DIVERSES

Décisions du Maire